

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-831

présenté par

M. Bilde, M. Aliot, M. Chenu, M. Collard, M. Evrard, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE 56**Mission « Immigration, asile et intégration »**

À la fin de l'alinéa 4, substituer à l'année :

« 2020 »

l'année :

« 2022. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à décaler durablement l'entrée en vigueur du contrat d'intégration républicaine à Mayotte. Compte tenu de la dynamique des flux migratoires, il est irresponsable d'envisager la mise en œuvre d'un tel contrat qui aurait pour effet de générer un appel d'air supplémentaire à l'immigration irrégulière en provenances des îles Comores.